



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
20 avril 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Commission du développement durable

#### Treizième session

11-22 avril 2005

Point 5 de l'ordre du jour

#### Questions diverses

### **Projet de résolution présenté par le Président de la Commission du développement durable**

La Commission du développement durable recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

### **Financement des frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition devant participer aux futures sessions de la Commission du développement durable**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la résolution 59/227 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004, dans laquelle l'Assemblée a notamment encouragé les représentants des gouvernements et les experts à participer nombreux aux réunions de la Commission du développement durable,

*Soulignant* que cette large participation de représentants et d'experts de pays en développement est indispensable pour que l'examen des modules thématiques des cycles d'application soit équilibré,

1. *Invite* les gouvernements, institutions et autres organismes donateurs à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les travaux de la Commission du développement durable;

2. *Recommande* à l'Assemblée générale de décider que l'aide aux participants de pays en développement, les pays les moins développés en priorité, et de pays en transition peut être financée par le Fonds d'affectation spéciale destiné à couvrir les frais de voyage sur des fonds désignés à cet effet.

